



QU'EST-CE QUE LE FUTUR ÉLECTORAL DE L'ÎLE RENFERME POUR LES FEMMES?

UN SYSTÈME ÉLECTORAL DÉPASSÉ.

Au fil des ans, l'Île-du-Prince-Édouard n'a pas su adapter son système électoral aux besoins du temps. Les changements apportés l'ont seulement été à la suite de croisades — celles menées par des personnes et des commissions dans le but d'inclure dans l'électorat les femmes, les Autochtones et les Insulaires non-proprétaires et celles menées par les tribunaux en vue d'assurer l'équité en ce qui concerne les limites des circonscriptions électorales, conformément à la *Charte des droits et libertés*. Notre façon de voter n'a pas suivi le rythme de nos valeurs démocratiques.

L'équité du système électoral actuel est évaluée en fonction de l'équilibre géographique et démographique. Le temps est venu de réfléchir de nouveau à ce qui est « équitable » dans notre système politique et aussi de tenir compte du genre et de la diversité.

Lors du plébiscite à venir sur le futur électoral de l'Î.-P.-É., les Insulaires devront voter le changement pour ainsi assortir notre système de scrutin à nos valeurs.

Selon les analyses, un système électoral plus démocratique et équitable sera bon pour les femmes.

LE SYSTÈME ÉLECTORAL DE L'ÎLE EST DÉTRAQUÉ.

En voici la preuve :

- Sous-représentation chronique des femmes.
- Faible priorité accordée aux questions d'importance pour les femmes.
- Une assemblée législative dominée par deux partis.
- Une assemblée législative qui ne reflète pas :
 - la diversité de l'Île
 - ni toute la gamme des perspectives politiques des Insulaires.
- Priorité accordée aux enjeux touchant les circonscriptions.
- Division régionale sur des enjeux touchant tous les Insulaires.
- Cynisme de la part de l'électorat qui ne croit pas que le système politique pourra jamais changer.
- Seuls les votes des élus des circonscriptions sont comptés.
- Peu de moyens permettant d'atteindre un consensus sur des priorités d'envergure provinciale.

Le Conseil consultatif sur la condition féminine appuie l'adoption du système de représentation proportionnelle mixte (RPM) et incite les femmes de l'Île à voter « OUI » au RPM le 28 NOVEMBRE 2005, lors du plébiscite sur le futur électoral de l'Île.



LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE MIXTE (RPM) À L'ÎLE : UN PLUS POUR LES FEMMES

LA RPM, C'EST :

- UNE ÉQUITÉ ACCRUE POUR L'ÉLECTORAT.

Dans notre système électoral actuel, on considère que tout est très bien aussi longtemps que la représentation est répartie équitablement en fonction de la géographie et de la population.

✓ La RPM conserve ces valeurs, mais en ajoute de nouvelles comme la représentation de la diversité, l'assurance que tous les votes comptent au moment de la constitution du gouvernement et l'assurance d'une opposition véritable.

- UNE PLUS GRANDE RESPONSABILISATION.

Le système électoral actuel permet de s'occuper des questions qui touchent les petites circonscriptions, mais ne dispose pas d'un bon outil pour l'atteinte d'un consensus sur les questions d'envergure provinciale.

✓ La RPM dresse une liste de candidats qui aborderont les questions d'intérêt provincial. Ceci est particulièrement important pour les femmes, étant donné que de nombreuses questions qui intéressent les femmes ont une envergure provinciale et ne sont pas centrées sur une seule circonscription.

- UN PLUS GRAND RÔLE DÉTERMINANT POUR L'ÉLECTORAT.

Selon le système électoral actuel, seuls les votes des candidats élus comptent.

✓ Avec la RPM, un plus grand nombre de votes compte; moins de votes sont gaspillés. Le nombre de sièges qu'un parti obtient à l'Assemblée législative est proportionnel au nombre de votes qu'il a obtenus aux urnes.

- UN PLUS GRAND CHOIX POUR L'ÉLECTORAT.

Selon le système électoral actuel, les électeurs et les électrices doivent parfois choisir entre le parti auquel ils adhèrent et le candidat local préféré. Souvent, ils estiment qu'ils doivent voter stratégiquement.

✓ Avec la RPM, chaque électeur et électrice obtient deux bulletins de vote : un pour le député de la circonscription et l'autre pour un parti. Étant donné qu'un plus grand nombre de votes compte, l'électorat peut exprimer ses préférences véritables.

- UNE DÉMOCRATIE ÉLARGIE.

Le système électoral actuel assure la représentation des régions et donne souvent des gouvernements stables quoique mal équilibrés.

✓ La RPM offre une représentation régionale et un gouvernement véritable — et un meilleur équilibre législatif, une meilleure représentation des partis et de la population, une opposition plus efficace, la valeur accrue des votes, un plus grand équilibre régional ainsi que des idées et des décisions plus diversifiées.

- DE PLUS GRANDES POSSIBILITÉS POUR LES FEMMES.

Dans le système électoral actuel, les femmes n'ont jamais constitué plus de 25 % de l'Assemblée législative et il est difficile pour elles d'avoir l'investiture d'un parti.

✓ Avec la RPM, les règles régissant les nominations aux partis politiques changeront. Ainsi, les femmes auront une plus grande chance de recevoir l'investiture d'un parti et les questions qui les intéressent auront la priorité.